

Les enjeux énergétiques du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif), premier service public d'eau potable en France, sont particulièrement importants, puisque ses ouvrages de production et de distribution d'eau potable, spécialement le pompage, consomment l'équivalent électrique d'une ville de 25 000 habitants (200 GWh par an environ). Cette consommation génère annuellement 15 700 tonnes en équivalent CO2. Par ailleurs, le territoire du Sedif présente de nombreux sites de fort potentiel de production d'énergie renouvelable : 21 photovoltaïques, quatre éoliens, 15 géothermiques et 10 proches d'un réseau de chaleur. Afin de répondre à ces enjeux, la collectivité souhaite intégrer dans sa politique énergétique les objectifs européens de diminuer de 20 % les rejets de gaz à effet de serre (GES), d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % de la consommation globale la part des énergies renouvelables d'ici 2020. Pour cela, le syndicat a décliné ces objectifs, d'une part, dans le périmètre de sa maîtrise d'ouvrage et, d'autre part, dans celui de l'exploitation déléguée à Veolia Eau d'Ile-de-France SNC. La consommation énergétique de 20 sites, objets de travaux de rénovation entre 2011 et 2015, sera mieux maîtrisée par l'installation de moteurs ou de transformateurs à haut rendement et le remplacement de destructeurs thermiques d'ozone. Cinq projets pilotes pour produire ou utiliser de l'énergie renouvelable ont été étudiés dès 2010 : la mise en œuvre d'installations de production d'énergie photovoltaïque sur les toitures des usines principales, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les réservoirs de Châtillon et sur le nouveau réservoir de Villejuif, la mise en place d'une éolienne sur le nouveau réservoir de Palaiseau, et la substitution des moyens de chauffage dans l'usine de production de Choisy-le-Roi. Les leviers d'amélioration restants sont ceux que le Sedif impose à son délégataire Veolia Eau d'Ile-de-France SNC, dans le cadre du nouveau contrat d'une durée de 12 ans (à partir du 1er janvier 2011).